

Conférence de presse du 19.12.2022 « Résultats des négociations salariales 2023 » / Intervention Urs Masshardt, Hotel & Gastro Union

Hotel & Gastro Union se réjouit de l'adaptation proportionnelle au renchérissement du coût de la vie des salaires minimaux de **l'hôtellerie-restauration**. Les salaires réels sont par ailleurs augmentés de 10 à 40 francs selon les catégories salariales. Toutefois, la catégorie des salariés sans qualification reconnue ne bénéficie malheureusement d'aucune augmentation réelle du salaire minimum.

Dans la **boulangerie-pâtisserie-confiserie**, les salaires minimums augmentent de CHF 69.- à 164.- selon les catégories et la réglementation. Ces augmentations correspondent à une compensation partielle du renchérissement lié au contexte actuel d'explosion des prix de l'énergie et des matières premières et à une hausse des salaires réels par catégories salariales. La catégorie des salariés sans qualification reconnue est exclue de la pleine compensation du renchérissement. La Convention collective de travail de la branche ne prévoit pas de tribunal arbitral en cas de désaccord. Si l'organisation patronale BCS (Swissbaker) refuse d'adapter les salaires, nous ne pouvons rien faire pour nous y opposer. Nous sommes donc impuissants face à la décision de l'organisation patronale BCS.

Hotel & Gastro Union se réjouit d'être parvenue à négocier avec les partenaires sociaux une adaptation, voire une augmentation réelle des salaires minimums. Nous n'avons malheureusement pas pu convaincre les organisations patronales de la boulangerie-pâtisserie-confiserie et de l'hôtellerie-restauration d'une augmentation des salaires réels pour les collaborateurs sans diplôme reconnu. Ceci est dû notamment au blocage depuis mai 2019 des négociations pour le renouvellement de la Convention collective de travail par GastroSuisse, toujours opposée aux salaires minimums cantonaux. Précisons que dans le cadre de l'actuelle Convention collective nationale de travail de l'hôtellerie-restauration, ce ne sont pas seulement les salaires qui doivent être renégociés chaque année, mais également d'autres contenus tels que le temps de travail ou les nouvelles catégories salariales, qui nécessitent des adaptations urgentes. Par conséquent, les négociations sur tous ces sujets sont actuellement bloquées. En revanche, les négociations pour le renouvellement la Convention collective de la boulangerie-pâtisserie-confiserie sont en cours.

Les augmentations des salaires minimums sont un pas dans la bonne direction mais ne règlent pas le problème de la grave pénurie de personnel dans l'hôtellerie-restauration et la boulangerie-pâtisserie-confiserie. De nombreuses entreprises doivent réduire leur offre ou leurs horaires d'ouverture car elles ne trouvent plus suffisamment de personnel. Cette pénurie a pour conséquence que la même quantité de travail doit être accomplie par toujours moins d'employés. Il faut mettre un terme à cette situation, sans quoi notre branche continuera à perdre ses salariés. Ceux-ci méritent une meilleure reconnaissance de leur travail, notamment au niveau salarial. Le savoir-faire et les prestations fournies doivent être revalorisés et les clients doivent payer un prix équitable pour ces prestations. Le travail dans l'hôtellerie-restauration et la boulangerie-pâtisserie-confiserie doit être rémunéré correctement. Il faut cesser de sous-payer notre travail et nos collaborateurs !

Les divers sondages menés auprès de nos membres ont montré que nos professions sont attractives mais que les conditions-cadres ne le sont pas. Les conventions collectives de travail actuelles ne permettent pas de garder les salariés et les jeunes en formation dans la branche. Une nouvelle Convention collective permettrait de revaloriser l'image et l'attractivité de ces métiers et de motiver les jeunes à se former dans l'hôtellerie-restauration ou la boulangerie-pâtisserie-confiserie, tout en gardant les salariés qualifiés dans la branche.

C'est pour ces raisons que Hotel & Gastro Union a lancé en novembre une campagne de récolte de signatures intitulée « Ensemble contre la pénurie de personnel ».

Hotel & Gastro Union demande :

- Une hausse générale des salaires à tous les niveaux
- Un renforcement de la formation des salariés et des employeurs
- Une gestion du personnel plus respectueuse des salariés
- Une organisation du temps de travail et des plannings permettant une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée

Les signatures récoltées dans le cadre de cette campagne seront remises à GastroSuisse fin 2023 afin que l'organisation patronale prenne enfin ses responsabilités vis-à-vis de la branche et revienne à la table des négociations pour une nouvelle convention collective, avec la mise œuvre des mesures que nous proposons. Ceci n'est pas une campagne contre GastroSuisse : nous voulons au contraire collaborer avec GastroSuisse pour résoudre ensemble la pénurie de personnel.

Avec cette récolte de signatures, nous souhaitons également envoyer un signal à l'organisation patronale de la boulangerie-pâtisserie-confiserie BCS, car le secteur connaît les mêmes problèmes que l'hôtellerie-restauration.

Dans l'intérêt de ces branches, nous appelons les deux organisations patronales à s'attaquer activement à la pénurie de personnel en mettant en œuvre nos revendications.

<https://www2.contre-la-penurie-de-personnel.ch/recoltedesignatures>

Renseignements:

Urs Masshardt, directeur Hotel et Gastro Union, 079 418 32 33, urs.masshardt@hotelgastrounion.ch